

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ;
Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, ETCHEVERRY, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, LASSERRE ;
M. ALDANA-DOUAT

POUVOIRS : Mme CASTEL à Mme ECHEVERRIA ; Mme BUTORI à M. CURUTCHARRY ;
Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. ETCHEVERRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 12 – ORCHESTRE : CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT DU CHŒUR ASCÈSE / CONCERT MAGNIFICAT DE JOHANN SEBASTIAN BACH, MAI 2024.

Monsieur Curutcharry présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la saison culturelle de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, la programmation du concert *Magnificat de Johann Sebastian Bach* nécessite l'engagement du Chœur Ascèse dirigé par Philippe Mendes.

En lien avec l'association en charge de la gestion de cet ensemble et en complément de la convention cadre que nous partageons, un devis nous est proposé pour l'engagement de ces artistes via un contrat de cession. Ce contrat, chiffré à 23 900€, correspond à la prestation de ces artistes sur l'ensemble des répétitions et des concerts des 24 et 26 mai 2024.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 064-200087567-20240409-CA20240409_12-DE



Ce montant sera partagé pour moitié avec notre partenaire la Scène Nationale Sud Aquitain, coproducteur de l'événement.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer ce contrat afin d'engager cet ensemble vocal.

DONT ACTE